

# **COMMUNE DE ROUFFIAC**

## **SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux-mille-dix-neuf le 02 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie,

Présents : Mmes CARENSAC Fabienne, DURAND Christel, GONTHIER Céline, MOUTARDE-CASSAR Maryline, PEINTRE Séverine – MM. CATHALA David, ESTEVENY Jean-François, FONVIEILLE Alain, FOURES Frédéric, LAFON Christian, LEMONNIER Alain, TRÉBOSC Michel.

Excusés : Mme VÉTIL Christine - MM. COGNE David, VIGUIER Lionel.

Secrétaire de séance : M. FOURES Frédéric

Date de convocation : 27/08/2019

Ordre du jour :

1. *Visite des travaux : salle des fêtes, école et logement communal ;*
2. *Approbation du compte-rendu de la réunion du 01/07/2019 ;*
3. *Rentrée scolaire 2019-2020 ;*
4. *Personnel communal ;*
5. *Transfert d'une avance du budget annexe photovoltaïque vers le budget commune – annule et remplace la délibération n°15/2019 ;*
6. *Décision modificative n°02 ;*
7. *Demande de subvention au Conseil Départemental pour installation filet pare-ballons au stade ;*
8. *Demande de subvention au Conseil Départemental pour mise aux normes électriques à la salle des fêtes ;*
9. *Décision modificative n°03 ;*
10. *Travaux de voirie ;*
11. *Préparation cérémonie 11 novembre 2019 ;*
12. *Questions diverses.*

### **1. Visite des travaux : salle des fêtes, école et logement communal**

Une rapide visite de ces bâtiments a permis de faire le point sur l'avancement des travaux :

- A la salle des fêtes avec la réalisation de la dalle béton.
- A l'école, des petits travaux ont été effectués durant l'été (vitrification du parquet de la classe des grands, pose de stores, peintures des jeux au sol et mise en place d'un 2° TBI).
- A l'appartement communal, la dernière locataire est partie à la mi-juillet ; un rafraichissement est nécessaire avant la prochaine entrée dans les lieux des nouveaux locataires qui seront un jeune couple du village. Ceux-ci proposent de faire eux-mêmes les travaux, les matériaux étant financés par la commune. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette requête.

### **2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 01 juillet 2019**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **3. Rentrée scolaire 2019**

La rentrée scolaire ce matin s'est bien déroulée. Les enfants et les parents d'élèves, les enseignantes et le personnel ont été accueillis par un petit-déjeuner offert par l'Association des Parents d'Elèves. L'inspectrice est passée la semaine dernière et a constaté que les effectifs étaient faibles : 51 enfants et une rentrée en très petite section. Pour la rentrée de janvier 2020, 2 élèves en très petite section sont attendus. Ce qui portera le nombre d'enfants scolarisés à 54 élèves.

### **4. Personnel communal**

- Monsieur le Maire indique que le contrat PEC de 20h/semaine (parcours emploi compétences) signé le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour un an se termine le 31 octobre. Nous ne savons pas encore à ce jour si les nouvelles dispositions ministérielles nous permettront de le renouveler une année supplémentaire.

- L'agent communal Nicolas COURTIAL embauché en novembre dernier pour remplacer Régis VIGUIER fera sa semaine d'intégration dans la fonction publique territoriale du 16 au 20 septembre prochain. Cette formation est obligatoire.
- La secrétaire de Mairie Odette BOUSSET en poste depuis 1994, (15h/semaine) a fait sa demande de retraite avec effet au 01/01/2020. Le remplacement sera assuré par un agent de la C2A mis à disposition. Suite à l'adhésion de la commune au service commun de la C2A, l'agent effectuera moins d'heures pour la collectivité que Mme BOUSSET. Le conseil municipal s'interroge sur les plages horaires à garder en particulier la plage de 18h à 19h le lundi. La secrétaire de mairie indique qu'il y a très peu de fréquentation à ce moment-là. Il est décidé de fermer à 18h le lundi et d'avoir une ouverture le matin à 8h un jour dans la semaine. La C2A sera consultée pour connaître les possibilités.

## **5. Transfert d'une avance du budget annexe photovoltaïque vers le budget commune – annule et remplace la délibération n°15/2019**

### **Délibération 2019-27**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°15 du même objet. Par délibération 18-2017 en date du 03 avril 2017, le Conseil municipal de ROUFFIAC a adopté la création d'un budget annexe « PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE », soumis à l'instruction comptable M4 et assujetti à la TVA.

Par délibération 06-2017 en date du 6 février 2017, le Conseil municipal de ROUFFIAC a adopté un plan d'amortissement sur douze ans pour l'emprunt relatif à l'installation de panneaux photovoltaïque contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Considérant que le budget annexe « PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » est en excédent au 31 décembre 2018,

Considérant que cet excédent n'a plus lieu de rester sur le budget annexe, il est proposé de transférer une partie de cette somme vers le budget principal.

Pour cela, il est proposé de prendre en charge par le budget principal une partie de cet excédent à hauteur de 35 % du capital restant dû de l'emprunt contracté. Cette somme s'élève à 46 101.23 € au 31-12-2018 soit un montant à reporter au budget principal de 16 135.43 €.

Le budget principal reversera cette somme par le biais d'un remboursement sur la durée restante de l'emprunt n° 00001030135, à savoir onze ans.

Un nouveau tableau d'amortissement s'établit comme suit :

<b>TABLEAU D'AMORTISSEMENT</b>						
<b>Année</b>	<b>Capital amorti</b>	<b>Intérêts</b>		<b>Année</b>	<b>Capital amorti</b>	<b>Intérêts</b>
2019	1 380.95	193.62		2025	1 483.41	91.16
2020	1 397.52	177.05		2026	1 501.20	73.37
2021	1 414.29	160.28		2027	1 519.22	55.35
2022	1 431.26	143.31		2028	1 537.45	37.12
2023	1 448.43	126.14		2029	1 555.89	18.67
2024	1 465.81	108.76				
				<b>Total</b>	<b>16 135.43</b>	<b>1 184.83</b>

Après discussion et vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ Autorise le budget annexe à verser une avance remboursable de 16 135.43 € au budget principal,
- ◆ Dit que le remboursement de l'avance doit s'effectuer durant la période de l'emprunt soit jusqu'en 2029,
- ◆ Dit que les versements d'un budget à l'autre se feront par échanges de titres de recettes et de mandats de paiements à établir en fin d'exercice,
- ◆ Donne tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire,
- ◆ Décide d'imputer les dépenses et les recettes afférentes au budget communal.

## **6. Décision modificative n°02**

### **Délibération 2019-28**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer la décision modificative suivante pour

inclure les études de sols de la salle des fêtes réalisées en 2016 dans l'inventaire du budget de la commune :

Investissement	Augmentation crédits en Recettes	Augmentation crédits en Dépenses
D 2313 - 041 : Intégration études sol salle des fêtes		1 592.40
R 2031 - 041 : Intégration études sol salle des fêtes	1 592.40	
<b>TOTAL</b>	<b>1 592.40</b>	<b>1 592.40</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition

## **7. Demande de subvention au Département pour installation filet pare-ballons au stade**

### **Délibération 2019-29**

Dans le cadre de la sécurisation du stade de foot, il est apparu nécessaire d'installer un filet pare-ballons derrière la cage de but de football pour protéger la propriété limitrophe, le filet existant étant trop dégradé. Monsieur le Maire présente plusieurs devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le devis s'élevant à 3 103.00 € soit 3 723.60 €
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;
- D'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses			Moyen de financement	
	H.T	TTC		
Filet pare-ballons	3 103.00	3 723.60	Conseil Départemental 30 % :	930.90
			Fonds propres :	2 792.70
<b>Totaux</b>	<b>3 103.00</b>	<b>3 723.60</b>	<b>Total moyen de financement :</b>	<b>3 723.60</b>

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de **30 % du HT soit 930.90 €** ;
- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2019 au moyen d'une décision

## **8. Demande de subvention au Département pour mise aux normes électriques de la salle des fêtes**

### **Délibération 2019-30**

Des travaux de mise aux normes des installations électriques de la salle des fêtes s'avèrent nécessaires vu la vétusté de celles-ci. Ces travaux doivent être réalisés au plus tôt pour assurer une meilleure sécurité des personnes utilisant cette salle.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De réaliser ces travaux,
- De retenir l'offre dont le devis s'élève à 4 439.64 €HT soit 5 327.57 €TTC.
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;
- D'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses			Moyen de financement	
	H.T	TTC		
Mise aux normes électriques	4 439.64	5 327.57	Conseil Départemental 30 % :	1 331.89
			Fonds propres :	3 995.68
<b>Totaux</b>	<b>4 439.64</b>	<b>5 327.57</b>	<b>Total moyen de financement :</b>	<b>5 327.57</b>

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du fonds de développement territorial de **30 % du HT soit 1 331.89 €** ;
- d'inscrire les fonds complémentaires au budget 2019 au moyen d'une décision modificative.

## **9. Décision modificative n°03**

### **Délibération 2019-31**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer la décision modificative suivante pour apporter des crédits supplémentaires à l'opération existante : école numérique : 802019217.

Cette modification a pour but d'inclure dans cette opération l'achat d'un vidéoprojecteur et du mobilier de bureau pour l'école :

<b>Investissement</b>	<b>Augmentation crédits en Dépenses</b>	<b>Diminution crédits en Dépenses</b>
D 020 : Dépenses imprévues		2 570.00
D 802019217-2188 : école numérique et mobilier	2 570.00	
<b>TOTAL</b>	<b>2 570.00</b>	<b>2 570.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition:

## **10. Travaux de voirie**

Monsieur le Maire présente le projet définitif et le calendrier des travaux de la 2° tranche de la traversée du village établi par le service voirie de la C2A. Le début des travaux est prévu pour fin septembre 2019.

## **11. Préparation cérémonie 11 novembre 2019**

L'association Sauvegarde du Patrimoine et les enseignantes seront sollicitées comme chaque année.

## **12. Questions diverses**

➤ **tracteur tondeuse** : des devis sont en cours pour renouveler le tracteur tondeuse.

➤ **parvis de la salle des fêtes** : de nombreux utilisateurs de la salle circulent sur le parvis au risque de dégrader le revêtement. La question de l'interdiction totale de circuler sur le parvis est posée. Il est décidé de consulter les associations avant de prendre une décision.

*Fin de séance :23h10*